

FRANCE

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE EN 1881

En réservant, pour en parler à part, les faits relatifs à l'expédition de Tunisie, nous résumons ici les détails donnés dans le rapport annuel de la Société française, sur son activité pendant l'année dernière.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 1881, le Conseil de la Société, sur la proposition de son Comité de secours, a fait à d'anciens blessés ou malades militaires, à des ascendants, des veuves et des orphelins de soldats morts par fait de guerre, 4,989 allocations, dont le montant s'élève à 59,200 francs. Il faut y joindre une somme de 4,795 francs, prix de 82 appareils de prothèse, pilons, jambes de bois et bras artificiels.

Le rapport annuel signale, dans cet ordre de dépenses, deux secours qui ne laissent pas d'offrir un caractère un peu exceptionnel : la distribution d'une somme de 500 francs, aux veuves et aux orphelins de celles des victimes du désastre maritime de Boulogne qui se rattachaient à son œuvre par des titres militaires, et, sous réserve de conditions analogues, une somme de 4,000 francs aux inondés de Perrégaux. La dépense totale relative au service des secours, abstraction faite de plusieurs milliers de francs distribués au même titre par quelques Comités de province, particulièrement ceux d'Orléans et de Bordeaux, s'élève à 63,495 francs.

Attentive, d'autre part, à l'œuvre de prévoyance que sa mission lui impose, la Société n'a pas discontinué d'affecter une notable portion de ses revenus à l'accroissement de son matériel d'ambulance. Si elle n'a pu, cette année, en raison des charges exceptionnelles qui ont grevé son budget, imprimer à ce service une impulsion aussi vive que l'an dernier, où elle lui avait consacré plus de 110,000 francs, elle n'a pas cependant négligé d'en stimuler le progrès.

Le Comité de Lille, s'acheminant vers la possession du minimum de matériel que la Société doit, pendant la paix, réunir par région militaire, s'est engagé dans un nouvel ordre d'acquisitions, et a fait emplette de soixante lits complets. Le Comité d'Orléans, qui pour-

suit avec une sage et vigilante méthode le développement de son organisation, a grossi sa réserve de soixante lits d'ambulance, fabriqués sur l'ingénieux modèle fourni par l'un de ses membres zélés. Le Conseil a envoyé au Comité de Saint-Omer des brancards, des crochets de transformation, et une voiture spéciale pour le transport de six blessés couchés. Il fonde à Nîmes un premier dépôt, constituant le trente-septième groupe que la Société de secours possède en province, et, sur la demande du Comité de Nancy, il augmente dans une proportion notable une première réserve déjà fort importante.

Le dépôt central de Boulogne-sur-Seine a reçu, lui aussi, sa part d'accroissements.

L'ensemble des dépenses concernant le matériel, calculées depuis la dernière assemblée générale, s'élève à plus de 50,000 fr.

Au mouvement de ces différents services, à la vitalité bienfaisante qu'il accuse de la part de la Société, répond l'extension progressive de ses forces, à Paris comme en province. Les Comités de Valenciennes et de Saint-Omer, ceux de Dôle, de Troyes et de Vesoul, affermissent leur autorité par l'adjonction de nouvelles et importantes recrues. Ainsi se développe le Comité des Ardennes, qui, dans sa dernière assemblée annuelle, réunissait, sous la présidence du Délégué régional, les représentants de dix cantons. Dans la région du Nord, la fondation récente de deux comités, l'un à Béthune, l'autre à Calais, a rallié dans ces deux villes les notabilités charitables, et déjà l'un d'eux, celui de Calais, donnait, dès le lendemain de sa création, une brillante preuve de son influence, en recueillant, pour les victimes de l'expédition d'Afrique, plus de 40,000 francs.

« A ces importantes recrues, dit le rapport annuel, sont venus se joindre quelques groupes de ces auxiliaires, précieux entre tous, dont le retour parmi nous répond à l'un des vœux les plus chers de notre Œuvre. Les femmes n'ont pas oublié quelle étroite union a déjà confondu nos communs efforts dans les douloureuses épreuves de la guerre. Elles comprennent aujourd'hui combien l'étude anticipée des devoirs de l'ambulance peut rendre un jour leur dévouement plus efficace.

« Elles commencent à entrer en plus grand nombre dans nos rangs. Sans parler d'autres groupes en voie de formation, des

dames se sont constituées en comités de la Société de secours à Lille, à Sedan, à Vesoul ; et déjà nous avons vu ces Comités nouveaux rivaliser de zèle avec leurs aînés. »

Parmi les pertes qu'a faites la Société durant l'année 1881, le rapport signale celles de M. Sence, président du Comité de Châteaudun ; de M. le contre-amiral Martin de Roquebrune ; de M. Lehouc, le très-regretté secrétaire du Comité d'Argentan ; de M. Corre, trésorier du Comité d'Oran ; de M. Waldeck-Rousseau qui, malgré son âge et ses travaux encore nombreux, voulait récemment reconstituer à Nantes le Comité local dont il avait déjà, pendant la guerre de 1870, puissamment secondé les patriotiques efforts ; et, dans le sein du Conseil, la mort de deux de ses membres le plus justement estimés ; M. le comte de Montessny et M. le colonel fédéral Huber-Saladin.

EXPÉDITIONS D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

Le compte rendu des opérations de la Société française pendant l'année 1881, nous a apporté des renseignements que nous désirions et qui complètent ceux que nous avons déjà publiés sur le soin des soldats malades en Afrique.

Nos lecteurs se souviennent qu'au début de l'automne, à la reprise des opérations militaires qui menaçaient de s'étendre en Tunisie, le Conseil de la Société s'empressait de fonder un Comité à Tunis. Il sollicitait en même temps du ministre de la guerre l'autorisation d'organiser des ambulances de ravitaillement, dans celles des villes d'embarquement et de débarquement des troupes où il y avait des comités. Il exprimait de plus le désir, que — à défaut d'autre service — la Société fut admise à faire des distributions de fortifiants, de cordiaux, de vêtements, de linge, de tabac, d'argent de poche, etc., que ne comportent pas l'application des règlements. Cela lui fut accordé. Le général commandant le 19^{me} corps d'armée reçut des instructions à cet égard.

« Faisant de ces instructions une application bienveillante, dit le rapport, M. le commandant en chef, auprès de qui notre délégué pour l'Algérie n'a cessé de soutenir nos démarches avec autant de zèle que de tact et de dignité, mit nos représentants en rapport